



MAIRIE DE JASSERON

Délibérations du Conseil municipal Séance du 12 juillet 2022

Monsieur le Maire de Jasseron certifie que le registre des délibérations du Conseil municipal dont la séance s'est tenue le 12 juillet 2022 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui à la mairie, située 53 rue Julien Manissier.

Toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en préfecture le 13 juillet 2022 et sont exécutoires à compter du 13 juillet 2022, date de publication.

Listes des délibérations adoptées en séance :

- délibération n°CM2022.07-01 du 12 juillet 2022 relative à l'attribution du contrat de délégation de service public relatif à la fourniture de services et de prestations pour la restauration scolaire et les activités périscolaires
➡ vote à l'unanimité
- délibération n°CM2022.07-02 du 12 juillet 2022 relative au réaménagement de la dette de la SEMCODA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) – Banque des Territoires – réaménagement des garanties d'emprunts par la Commune de Jasseron
➡ vote à l'unanimité
- délibération n°CM2022.07-03 du 12 juillet 2022 relative à la fixation du tarif de location de la licence IV
➡ vote à l'unanimité
- délibération n°CM2022.07-04 du 12 juillet 2022 relative à la mise à disposition de personnel dans le cadre du parcours de formation « secrétaire de mairie » organisé par le Centre de gestion de l'Ain
➡ vote à l'unanimité
- délibération n°CM2022.07-05 du 12 juillet 2022 relative à la création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences », contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi PEC CUI-CAE
➡ vote à l'unanimité
- délibération n°CM2022.07-06 du 12 juillet 2022 relative à l'accroissement saisonnier d'activité
➡ vote à l'unanimité
- délibération n°CM2022.07-07 du 12 juillet 2022 relative au projet de restauration de l'église de Jasseron – réalisation d'un état des lieux et élaboration d'un avant-projet avec estimations
➡ vote à l'unanimité
- délibération n°CM2022.07-08 du 12 juillet 2022 relative à la dénomination de voirie du lotissement Les Rutis
➡ vote à l'unanimité

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.



Fait à Jasseron, le 13 juillet 2022
Sébastien GOBERT
Maire